

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe C - CORTAL CONSORS OPEN COURT TERME (FR0010670653)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification «Obligations et autres titres de créances libellés en euro», le FCP est nourricier de la catégorie d'action «X» du compartiment «BNP PARIBAS SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM» dont l'objectif de gestion est de rechercher, sur un horizon d'investissement minimum d'un an, une performance nette des frais de gestion, supérieure à l'indice de référence monétaire EONIA (Euro Overnight Index Average) par un investissement sur des titres dont les émetteurs intègrent dans leur fonctionnement des critères d'investissement socialement responsable tel définis ci-dessous. La performance du FCP nourricier pourra être inférieure à celle du compartiment maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP est investi en totalité dans un compartiment dit maître «BNP PARIBAS SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM» et à titre accessoire en liquidités.

L'indicateur de référence du compartiment maître est l'EONIA, ainsi que celui du FCP nourricier. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion obligataire met en place une stratégie d'investissement en quatre phases : (i) établissement des principaux choix d'exposition au marché : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit - (ii) détermination quantitative de l'allocation du risque - (iii) choix des émetteurs par segment de courbe et de notation - (iv) construction du portefeuille. Le compartiment a une stratégie d'investissement socialement responsable. Elle repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche extra-financière, recherche financière et analyse quantitative. La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de titres et s'articule autour de trois étapes. La recherche extra-financière intervient en fin de procédure. Les analystes de recherche ISR portent ainsi leur attention sur des critères ESG, i.e. environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) selon l'approche «Best In Class», afin d'identifier les sociétés leaders de leur secteur. L'univers d'investissement, plus large que celui de l'indicateur de référence, est constitué des sociétés respectant les filtres financiers et extra-financiers tels que le respect des politiques sectorielles sur activités controversées; exclusion des sociétés qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusion des sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie; exclusion des sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité (élimination des 3 derniers déciles ESG). Concernant l'analyse des pratiques ESG des émetteurs, la méthode de sélection des titres est réalisée par une équipe d'analystes dédiés, sur la base des critères suivants (non exhaustifs) : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaire.

Le compartiment est principalement investi en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles à caractère obligataire et instruments du marché monétaire dont des OPC de classification monétaire et/ou monétaire court terme. Le recours aux obligations convertibles ne pourra excéder 10% de l'actif net. Le compartiment peut investir en titres de titrisations (Asset Backed Securities (ABS), Mortgage Backed Securities (MBS) et sociétés de titrisation. Pour ces titres, l'analyse extra-financière se fait au niveau de l'émetteur par l'équipe de recherche ISR. Une revue globale du secteur financier a lieu une fois par an mettant l'accent sur des critères sociaux et de gouvernance. Leur pondération peut évoluer d'une année sur l'autre. Ensuite, l'équipe recherche crédit analysera les sous-jacents (sources de paiement, nature de la garantie) pour sélectionner les meilleurs titres.

L'ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l'Investissement socialement responsable (ISR). Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A2 (Standard & Poor's) ou P2 (Moody's) ou F2 (Fitch). La part des obligations et des titres de titrisation ayant une notation strictement inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou BBB- (Fitch) ou sans notation «émission» ou «émetteur», considérés comme des titres spéculatifs, ne représentera pas plus de 20% de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le compartiment peut être exposé en titres de créances et instruments du marché monétaire de pays de la zone euro entre 10% et 100% de son actif net, et de pays de l'OCDE hors zone euro entre 0% et 90% maximum de son actif net. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le compartiment est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -1 à 3. Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC français ou européens et de fonds d'investissement respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. Le risque de change sera limité à 5% de l'actif net. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit de risque de change.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES du lundi au vendredi à 11 heures, exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour, réglées et livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation - Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant un an.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du maître sont expliquées dans la partie conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du maître.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,60%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

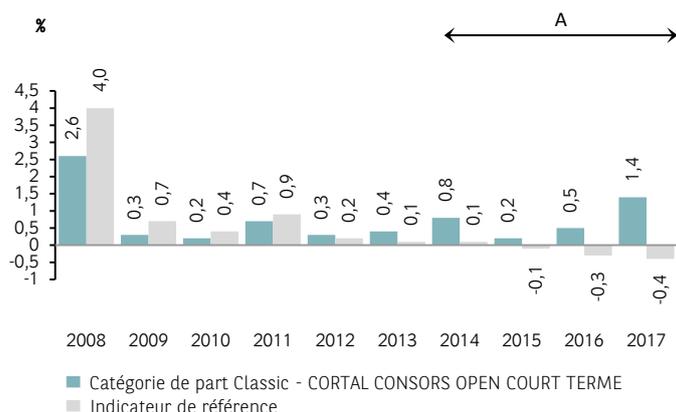
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



A: Les performances passées affichées ont été réalisées dans un contexte qui n'est plus d'actualité. Depuis le 6 mars 2014, le FCP est nourricier de BNP PARIBAS SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 19 janvier 1993 ;
- La part a été créée le 19 janvier 1993 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

